**Compte-rendu de la réunion sur la titularisation des stagiaires au rectorat**

*La réunion s’est tenue en présence pour l’administration de M.Micheli (DRRH), Mme Castay (CSAIO), Mme Chollier (Directrice adjointe de la DPE), M.Lacueille (DAFPEN), M.Laffont (conseiller technique « élève en situation de handicap ») et pour la FSU : Jean Rustique (PsyEN EDA), Emmeline Rogier (PsyEN EDO), François Boudet (professeur d’Histoire géographie en charge pour le SNES des stagiaires).*

La réunion nous a permis d’échanger sur les évolutions à apporter à la formation et de faire valoir nos points de vue.

Nous avons pu constater que les changements qui devaient être réalisés dès cette année pour éviter les incompréhensions, les déconvenues, voire les dysfonctionnements ont été bien trop minimes :

* Les réunions avec les tuteurs ont eu lieu bien trop tardivement (janvier pour les EDA et mars pour les EDO) pour que le positionnement et les attendus de l’évaluation du tuteur soient clarifiés.
* Les procédures d’accompagnement ont bien été envoyées mais n’ont pas été utilisées preuve qu’elles ne sont pas comprises.

Par ailleurs, nous notons que la communication entre les trois instances évaluatrices (rectorat, CFPsyEN et Inspe) n’a malheureusement pas évolué.

Sans doute consciente de ses manquements pour cette année, l’administration évoque de nouveaux textes réglementaires pour la formation (à partir de l’année 2022-23) et des améliorations à venir pour la prochaine promotion :

* Les réunions tuteurs seront positionnées en début d’année.
* Mise en place d’autres documents (des vadémécums pour les stagiaires et les tuteurs et une FAQ).
* Le rôle de la coordinatrice pédagogique pourrait également évoluer pour faire plus de lien avec les tuteurs mais aussi entre les trois instances

Nous sommes revenus sur le problème de la titularisation de l’an dernier et avons questionné l’administration sur les modifications apportées. L’an dernier, à la surprise de tous et toutes (stagiaires, tuteurs, tutrices et même directrice du centre de formation), 20% des stagiaires ont été convoqués, sans qu’à aucun moment ne leur soient précisées les raisons de cette convocation et 10 % de la promotion a été soit licenciée soit en renouvellement de stage.

Nous avons alors sollicité le DAFPEN qui, lors d’une réunion en octobre, a dit que les stagiaires qui avaient recueillis trois avis favorables ne devaient pas être convoqués à l’oral de titularisation.

Le Conseiller technique de la rectrice a alors défendu la position du Jury tout puissant en s’appuyant sur plusieurs arguments :

* Les autres instances évaluatrices (centre de formation et Inspe) sont jugées trop laxistes.
* Il explique que la grille d’évaluation est trop binaire ce qui ne permet pas une évaluation fine des compétences des stagiaires.
* Il soutient qu’il y a une trop grande proximité entre les tuteurs et leur stagiaire ce qui entraineraient une trop grande bienveillance.
* Il en conclut que le jury est obligé de faire une lecture en filigrane des grilles d’évaluation pour y démasquer les éventuelles failles cachées.

Nous déplorons que les dysfonctionnements mis en avant n’aient pas trouvé de solutions et que, de ce fait, les stagiaires risquent de se retrouver malheureusement dans la même situation que l’an dernier. Cela est dû au manque de confiance du Jury de titularisation envers les instances de formation et à la remise en cause du travail d’évaluation des tuteurs mais aussi des IEN et des DCIO.

**Le positionnement de toute puissance du Jury de titularisation, qui pense être plus apte à évaluer en 30 minutes que les tuteurs et leur supérieur hiérarchique durant tout une année, est le symptôme du dysfonctionnement de cette formation.**

Emmeline Rogier

Jean Rustique

Commissaires paritaires PsyEN FSU